

**FONDS COMMUN DE PLACEMENT
MAGHREBIA DYNAMIQUE
SITUATION ANNUELLE AU 31 DECEMBRE 2011**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES - ETATS FINANCIERS - EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du FONDS COMMUN DE PLACEMENT « FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE », comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2011 ainsi que l'état des résultats et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, couvrant la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2011 et les notes aux états financiers.

Responsabilité de la Direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :

Ces états financiers, qui font apparaître un actif net de 6 970 000 D et une valeur liquidative égale à 2^D,227 la part, ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du Gestionnaire, L'UNION FINANCIERE qui est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois et réglementations en vigueur. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes de révision comptable généralement admises en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ce contrôle interne.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers susmentionnés sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du FONDS COMMUN DE PLACEMENT « FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE » arrêtée au 31 Décembre 2011, ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice clos à cette date conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94 – 117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'avoir un impact sur notre opinion sur les états financiers.

Nous avons également, conformément aux dispositions de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, examiné les informations données dans le rapport sur la gestion du fonds mis à la disposition des porteurs de parts. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

Le commissaire aux comptes :

Kalthoum BOUGUERRA

F.M.B.Z. KPMG TUNISIE

BILAN
Arrêté au 31 Décembre 2011
(Exprimé en Dinar Tunisien)

ACTIF	Notes	31/12/2011	31/12/2010
AC 1-Portefeuille-titres		5 583 330,960	5 631 129,540
a-Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	1	4 934 078,566	4 940 791,686
b-Obligations et valeurs assimilées	2	649 252,394	690 337,854
c-Autres valeurs			
AC 2 -Placements monétaires et disponibilités		1 419 803,900	1 481 306,122
a-Placements monétaires	3	7 285,953	11 327,960
b-Disponibilités	4	1 412 517,947	1 469 978,162
AC 3- Créances d'exploitation		-	670,247
AC 4 -Autres actifs			
TOTAL ACTIF		7 003 134,860	7 113 105,909
PASSIF			
P A 1 -Opérateurs créditeurs	5	33 029,586	31 168,262
P A 2 -Autres créditeurs divers		105,254	30,047
TOTAL PASSIF		33 134,840	31 198,309
CP 1-Capital	6	6 905 211,686	7 026 581,035
CP 2- Sommes distribuables		64 788,334	55 326,565
a-Sommes distribuables des exercices antérieurs			
b-Sommes distribuables de l' exercice	7	64 788,334	55 326,565
ACTIF NET		6 970 000,020	7 081 907,600
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		7 003 134,860	7 113 105,909

ETAT DE RESULTAT
Période du : 01/01/2011 au 31/12/2011
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	31/12/2011	31/12/2010
PR 1- Revenus du portefeuille-titres	8	140 046,621	96 457,833
a-Dividendes		111 092,240	83 208,930
b-Revenus des obligations et valeurs assimilées		28 954,381	13 248,903
c-Revenus des autres valeurs		-	-
PR 2- Revenus Placements monétaires	9	37 267,511	33 433,726
TOTAL DES REVENUS DE PLACEMENT		177 314,132	129 891,559
CH 1 - Charges de gestion des placements	10	101 141,974	81 305,323
REVENU NET DES PLACEMENTS		76 172,158	48 586,236
PR 3 - Autres produits		-	-
CH 2- Autres charges	11	14 203,536	11 412,352
RESULTAT D'EXPLOITATION		61 968,622	37 173,884
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation		2 819,712	18 152,681
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		64 788,334	55 326,565
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation(annulation)		- 2 819,712	- 18 152,681
Variation des +/- values potentielles sur titres		- 335 267,361	381 458,793
+/- values réalisées sur cession de titres		17 584,681	4 200,056
Frais de négociation des titres		- 2 260,634	- 8 686,622
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		- 257 974,692	414 146,111

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période du : 01/01/2011 au 31/12/2011
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	01/01/2011 31/12/2011	01/01/2010 31/12/2010
<u>AN 1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	- 257 974,692	414 146,111
a-Résultat d'exploitation	61 968,622	37 173,884
b-Variation des +/- values potentielles sur titres	- 335 267,361	381 458,793
c- +/- values réalisées sur cession de titres	17 584,681	4 200,056
d-Frais de négociation de titres	- 2 260,634	- 8 686,622
<u>AN 2 - Distributions de dividendes</u>	-	-
<u>AN 3 -Transactions sur le capital</u>	146 067,112	4 019 365,243
a-Souscriptions	1 056 761,731	5 824 906,090
Capital	504 876,607	2 528 150,641
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	524 775,952	3 193 392,694
Régularisation des sommes distribuables	27 109,172	103 362,755
b-Rachats	- 910 694,619	- 1 805 540,847
Capital	- 443 555,809	- 771 867,523
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	- 445 697,208	- 998 354,591
Régularisation des sommes distribuables	- 21 441,602	- 35 318,733
VARIATION DE L'ACTIF NET	- 111 907,580	4 433 511,354
<u>AN 4- Actif net</u>		
a- en début d'exercice	7 081 907,600	2 648 396,246
b- en fin d'exercice	6 970 000,020	7 081 907,600
<u>AN 5 -Nombre de parts</u>		
a- en début d'exercice	3 067 795,858	1 311 512,740
b- en fin d'exercice	3 129 116,656	3 067 795,858
VALEUR LIQUIDATIVE	2,227	2,308
AN 6- TAUX DE RENDEMENT ANNUEL	-3,51%	14,31%

Notes aux états financiers annuels

31 Décembre 2011

I. PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT MAGHREBIA DYNAMIQUE :

FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE est un fonds commun de placement de type mixte, régi par la loi n° 2001-83 du 24-Juillet-2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), et ayant obtenu l'agrément du Conseil de Marché Financier le 09/03/2005, sous le N° 09-2005. Le fonds a été constitué le 29 Juillet 2005. Sa durée de vie est de 50 ans à compter de la date d'ouverture au public soit le 23 janvier 2006.

Depuis le 06 avril 2010, le FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE est identifié fiscalement par le matricule fiscal n° 1144077/B/N/N/000.

Le capital initial s'élève 100 000 DT divisé en 100 000 parts de 1DT chacune, et souscrit en totalité par Assurances Maghrébia.

FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE est un fonds de capitalisation, les sommes distribuables sont intégralement capitalisées.

Le dépositaire de ce fonds est L'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES –UIB, sa gestion est assurée par l'UNION FINANCIERE.

FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE a été initialement destiné à être exclusivement un support à des contrats d'assurance vie en unité de compte assurances Maghrébia. Suite à la décision du CMF n° 07-2009 du 25 Mars 2009 l'UNION FINANCIERE a obtenu l'agrément pour la distribution des parts de ce fonds en tant que produit de placement financier classique.

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les comptes de FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE sont tenus conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables relatives aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) telles que fixées par l'arrêté du Ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

Ces états financiers comprennent :

- le bilan,
- l'état des résultats,
- l'état de variation de l'actif net,
- les notes aux états financiers.

2. PRESENTATION DU SYSTEME COMPTABLE :

La comptabilité de FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE est tenue à partir du 01/01/2009 au moyen du logiciel MEGARA-MUTUAL FUNDS, en remplacement du logiciel IDEE – SICAV.

Avec le nouveau logiciel, les mouvements de souscription et de rachat du capital effectués au cours de l'exercice sont comptabilisés à la valeur nominale, alors qu'ils étaient auparavant enregistrés à la valeur liquidative arrêtée à la clôture de l'exercice précédent.

Le nouveau logiciel ne permet pas ainsi de défalquer le capital de début d'exercice et la quote-part dans les sommes non distribuables de l'exercice en cours.

Le système en place permet l'édition des documents suivants :

- Journal des écritures comptables ;
- Grand-livre des comptes ;
- Balance générale ;
- Etats financiers.

3. EXERCICE SOCIAL :

Conformément à la note 3.1 du prospectus d'émission du fonds, l'exercice social commence le 1er Janvier et se termine le 31 Décembre.

4. UNITE MONETAIRE :

Les comptes de FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE sont libellés en Dinar Tunisien.

5. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

5.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

- Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.
- Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.
- Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

5.2. Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

- Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres SICAV obligataires. Ils sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

- La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours moyen pondéré à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les 10 dernières séances de bourse précédant la date de clôture, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille titres.

- La valeur de marché applicable pour l'évaluation des titres SICAV obligataires correspond à la valeur liquidative à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.

5.3. Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires sont constitués de Bons de Trésor Assimilables.

Ils sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

5.4. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements, à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant

que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

II. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DES RESULTATS

1. ACTIONS, VALEURS ASSIMILEES ET DROITS RATTACHES :

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Actions	Quantité	P.R.U	Coût d'acquisition	Cours au 31/12/2011	Valeur boursière au 31/12/2011	% Actif net
ADWYA	31 113	6,661	207 238,185	7,042	219 097,746	3,14%
AMEN BANK	1 973	62,670	123 648,827	65,321	128 878,333	1,85%
ARTES	26 877	10,606	285 062,332	9,602	258 072,954	3,70%
ASSAD	3 261	9,883	32 226,988	10,598	34 560,078	0,50%
ATB	29 840	5,057	150 908,016	5,91	176 354,400	2,53%
ATL	7 711	5,072	39 113,210	5,486	42 302,546	0,61%
Attijari BANK	7 764	15,658	121 570,280	18,702	145 202,328	2,08%
BH	11 227	24,012	269 584,462	18,005	202 142,135	2,90%
BNA	21 283	10,202	217 126,691	12,018	255 779,094	3,67%
BT	33 800	9,229	311 936,212	10,707	361 896,600	5,19%
CARTHAGE CEMENT	98 843	1,986	196 279,830	4,053	400 610,679	5,75%
CIL	4 245	19,577	83 104,400	18,069	76 702,905	1,10%
ENNAKL AUTOMOBIL	30 183	12,974	391 608,700	9,588	289 394,604	4,15%
ESSOUKNA	1 706	5,209	8 886,130	8,139	13 885,134	0,20%
GIF Filter	19 025	4,465	84 944,890	5,749	109 374,725	1,57%
MODERN LEASING	2 710	9,428	25 549,000	9,228	25 007,880	0,36%
MONOPRIX	13 500	21,083	284 620,537	28,316	382 266,000	5,48%
PGH	16 368	5,929	97 051,934	8,173	133 775,664	1,92%
SFBT	16 104	9,750	157 009,935	13,011	209 529,144	3,01%
SIMPAR	6 258	24,324	152 217,031	57,691	361 030,278	5,18%
SOPAT	41 298	3,960	163 550,281	4,192	173 121,216	2,48%
STB	15 251	14,260	217 486,303	10,003	152 555,753	2,19%
TELNET HOLDING	7 990	5,800	46 342,000	8,766	70 040,340	1,00%
TL	7 300	25,017	182 624,065	28,835	210 495,500	3,02%
TPR	32 290	4,656	150 326,381	5,951	192 157,790	2,76%
TUNINVEST	400	6,428	2 571,172	9,946	3 978,400	0,06%
TUNIS RE	8 100	11,011	89 190,641	11,434	92 615,400	1,33%
UIB	11 270	14,621	164 775,409	18,922	213 250,940	3,06%

Total actions

4 256 553,842

4 934 078,566

70,79%

2. OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES :

Obligations	Quantité	PRU	Coût d'acquisition	Valeurs au 31/12/2011	%Actif net
<i>Emprunts de Sociétés</i>					
ATL 2010-2	1000	100,000	100 000,000	100 024,044	1,44%
ATTIJARI BANK 2010	1000	100,000	100 000,000	103 706,006	1,49%
ATTIJARI LEASING 20	1000	80,000	80 000,000	81 000,918	1,16%
HANNIBAL LEASE 201	1200	80,000	96 000,000	98 170,230	1,41%
TOTAL E.O			376 000,000	382 901,198	5,49%

Emprunts d'Etat

BTA 5,5% Mars 2019	100	1 052,700	105 270,000	108 838,219	1,56%
BTA 5,5% Mars 2019	80	1 026,200	82 096,000	84 950,575	1,22%
BTA 6,75% 07/2017	15	992,590	14 888,850	15 274,987	0,22%
BTA 7% 02/2015	15	1 017,130	15 256,950	16 007,196	0,23%
BTA 8,25% 07/2014	40	1 000,000	40 000,000	41 280,219	0,59%
TOTAL BTA			257 511,800	266 351,196	3,82%
TOTAL			633 511,800	649 252,394	9,31%

3. PLACEMENTS MONETAIRES

Ces placements correspondent aux agios créditeurs des dépôts bancaires relatifs au 4^{ème} trimestre 2011.

4. DISPONIBILITES

Les disponibilités en banques s'élèvent au 31/12/2011 à 1 412 517,947 DT, soit 20,27 % de l'actif net.

En prenant en considération les intérêts à recevoir sur les dépôts bancaires pour 7 285,953 DT et en déduisant les dettes à court terme pour 33 134,840 DT le taux d'emploi en liquidité est ramené à 19,89 % de l'actif net.

5. OPERATEURS CREDITEURS

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2011 à 33 029,586 DT, se détaillant comme suit :

Désignation	Montant
Gestionnaire	23 045,816
Dépositaire	4 216,326
Conseil du marché financier (CMF)	685,774
CAC	5 031,670
Publication	50,000
TOTAL	33 029,586

6. CAPITAL

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2011 se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2010

Montant	7 026 581,035
Nombre de parts	3 067 795,858
<u>Souscriptions réalisées</u>	
Montant	504 876,607
Nombre de parts émises	504 876,607
<u>Rachats effectués</u>	
Montant	443 555,809
Nombre de parts rachetées	443 555,809
<u>Capital au 31-12-2011</u>	
Montant ⁽²⁾	7 087 901,833
Nombre de parts ⁽¹⁾	3 129 116,656

(1) Il est à noter que les souscriptions et rachats peuvent être effectués en fraction de parts : millième de parts. Les dispositions du fonds réglant l'émission et le rachat de parts s'appliquent aux fractions de parts.

(2) Il s'agit de la valeur du capital avant capitalisation du résultat antérieur et prise en compte des sommes non distribuables de l'exercice. Compte tenu de ces éléments le capital s'établit à 6 905 211,686 détaillé comme suit :

(2)	7 087 901,833
Résultat 2010 capitalisé	55 326,565
Régularisation du résultat 2010 capitalisé	2 847,858
Variation des différences d'estimation	-335 267,361
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres	17 584,681
Régularisation des sommes non distribuables	79 078,744
Frais de négociation	-2 260,634
Capital au 31/12/2011	6 905 211,686

7. SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE :

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat.

Les sommes distribuables des exercices antérieurs sont capitalisées, étant donné que FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE est un fonds de capitalisation.

Le solde de ce poste se détaille au 31 Décembre 2011 ainsi :

Désignation	Montant
Résultats distribuables	61 968,622
Régularisation	2 819,712
TOTAL	64 788,334

8. LES REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES :

Les revenus du portefeuille - titres totalisent 140 046,621 DT au 31 / 12 / 2011 contre 96 457,833 DT au 31/12/2010 et se détaillent ainsi :

<u>Dividendes</u>	31/12/2011	31/12/2010
des actions admises à la cote	106 942,640	81 177,230
des titres OPCVM	4 149,600	2 031,700
<u>Revenus des obligations</u>		
Intérêts sur BTA	12 219,454	8 863,588
Intérêts sur obligations	16 734,927	4 385,315
TOTAL	140 046,621	96 457,833

9. NOTE SUR LES REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2011 à 37 267,511 DT contre 33 433,726 DT au 31 Décembre 2010 et correspond aux intérêts sur les avoirs bancaires.

10. CHARGES DE GESTION DE PLACEMENTS

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément aux conventions de dépôt et de gestion conclues par FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE.

Le total de ces charges s'élève à 101 141,974 DT, se détaillant comme suit :

	31/12/2011	31/12/2010
Rémunération du gestionnaire	84 364,098	67 836,494
Rémunération du dépositaire	16 777,876	13 468,829
TOTAL	101 141,974	81 305,323

11. AUTRES CHARGES

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2011 à 14 203,536 DT, se détaillant comme suit :

Désignation	31/12/2011	31/12/2010
Redevance CMF	6 516,053	5 239,606
Honoraires CAC	7 117,500	5 979,000
Publicité et publication	386,010	100,010
Commissions bancaires	3,766	3,689
Impôts et taxes	180,207	90,047
TOTAL	14 203,536	11 412,352

III. OPERATIONS AVEC LES PARTIES LIEES :**1. AVEC LE GESTIONNAIRE DU FONDS**

L'UNION FINANCIERE assure la gestion du fonds FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE, moyennant une commission de gestion de 1,1 % calculée hebdomadairement, sur la base de l'actif net et payée trimestriellement.

2. AVEC LE DEPOSITAIRE DU FONDS

L'UIB en tant que dépositaire du FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE perçoit :

- Une commission globale hors taxes égale à 0,2% par an de l'actif net du FCP ;
- Commission de droit de garde hors taxes égale à 0,2% par an de l'actif net du FCP avec un maximum de 150 DT HT ;
- Une commission sur encaissement de dividende de 1% avec un minimum de 0,200 DT par valeur.